

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'est prononcé de façon compétente, et elle doit entériner le projet, ou elle s'y oppose, et cela constitue un désaveu de l'OFT.

Il y a deux mois, nos lecteurs ont pu prendre connaissance ici de deux textes rédigés par d'autres collaborateurs de l'OFT ; il en émanait une telle confiance dans l'avenir du rail et les possibilités qu'il offre qu'on est obligé de se demander si des relations internes existent dans cet Office. Il est difficile de croire que les conclusions présentées par M. Giorgetti aient pu tenir compte des arguments et des exemples convaincants énumérés par des collaborateurs du même OFT dans nos colonnes, auxquels nous avons souscrit.

8. Une nécessaire prise de position

La façon dont a parfois été exposé dans la presse le problème des trois lignes mentionnées a pu faire croire que l'élément sentimental («les p'tits trains», titrait un quotidien lausannois) était prédominant dans le vœu de les voir maintenir.

Pour aborder ce thème, nous l'avons considéré sous l'angle technique, économique, écologique et politique, car il nous semble que c'est ce que notre société attend d'un ingénieur. Si nos propos ont été rédigés dans un bureau, ils forment la conclusion d'une enquête qui nous a conduit aussi bien en train sur les hauteurs de la Givrine, auprès d'habitants de communes riveraines qu'à travers des centaines de pages de documents.

Nous sommes aujourd'hui persuadés que suivre la proposition de l'OFT serait ignorer les signes des temps et se priver à jamais d'un équipement de valeur dans les régions concernées, reniant ainsi la clairvoyance de ses promoteurs, la persévérance de ses responsables et la conviction des contribuables qui ont accepté de le soutenir. Convaincus que technique et environnement peuvent coexister pour le mieux-être de chacun, nous estimons indispensable de saisir chaque occasion de le démontrer. C'est dans cette optique que s'inscrit notre prise de position.

JEAN-PIERRE WEIBEL.

Divers

Le quatre-vingtième anniversaire de M. Eric Choisy

Le 28 janvier dernier, M. Eric Choisy, membre d'honneur de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, a célébré son quatre-vingtième anniversaire. On ne résume pas la carrière de ce grand ingénieur, ne serait-ce que parce qu'elle est loin d'être terminée. A un âge où d'aucuns comptent de nombreuses années de retraite totale, M. Choisy assume avec engagement et distinction de nombreuses charges au service de la communauté et participe activement à la vie des milieux professionnels, industriels et économiques.

La carrière professionnelle et la vie de M. Choisy montrent une constante volonté de mettre ses forces et son intelligence au service de la société. Cette vocation l'a conduit aux honneurs certes (le jubilaire est notamment docteur honoris causa de l'Université de Lausanne), mais surtout à assumer de lourdes charges dans sa patrie genevoise d'abord, puis sur les plans suisse et international.

A une époque où nos professions doivent trop souvent essuyer le reproche de technocratie, nous nous plaisons à relever l'exemple d'humanisme technique offert par la carrière de M. Choisy. Il n'a certainement jamais considéré que sa profession d'ingénieur faisait de lui un instrument, mais un partenaire dans la société. Il a pleinement assumé ce rôle, participant aux responsabilités, que ce soit dans l'exercice de sa profession, à la tête de nombreuses associations professionnelles et d'intérêt public ou comme député genevois au Conseil des Etats. Sa conception du rôle de l'ingénieur dans le monde d'aujourd'hui est éminemment positive, comme en témoignent tant de ses écrits. Il a notamment souligné de façon convaincante la contribution que nos professions se doivent d'apporter à la conduite des affaires publiques et à la construction de l'Europe. Cette position est d'autant plus propre à emporter l'adhésion que M. Choisy a toujours su prêcher d'exemple et continuer de le faire.

Nous profitons de ce bel anniversaire pour présenter au jubilaire nos félicitations sincères, nos vœux les plus chaleureux, ainsi que l'expression de notre reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à notre pays et à nos professions. Tous les membres de la SIA tiendront particulièrement à s'associer à notre hommage à l'ancien président central et au président d'honneur de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, qu'il a présidé de 1968 à 1975.

Le *Bulletin technique de la Suisse romande* y ajoute un salut respectueux à un auteur particulièrement apprécié et un lecteur fidèle et attentif.

La Rédaction.

Carnet des concours

A propos d'un concours : un autre point de vue

Dans notre introduction au texte de M. Gubler, nous remarquions que le mérite de la critique pouvait être de susciter une discussion aux conséquences positives. La réaction d'un architecte confirme notre opinion et nous sommes heureux de la publier ci-après. Nous souhaitons avoir ainsi incité nos lecteurs à des réflexions d'autant plus indispensables que l'exercice de la profession d'architecte se heurte aujourd'hui à des conditions particulièrement rudes. Il est en outre bon que les maîtres d'ouvrage qui songent à organiser un concours sachent quelles peuvent être les réactions au sein de la profession d'architecte.

(Rédaction.)

L'opinion de M. J. Gubler au sujet du récent concours du Conservatoire de Lausanne parue dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* n° 2, du 20 janvier 1977, m'incite à un certain nombre de réflexions.

En termes extrêmement résumés, M. Gubler pose la question de savoir si véritablement le problème du Conservatoire devait être résolu par un concours de projets et non par un concours d'idées, voire par un concours à

deux degrés, étant donné que ce n'est que par ces deux types de concours que l'analyse critique peut valablement se manifester.

Le concours d'idées est souvent le moyen, pour un maître d'ouvrage, de clarifier ses propres idées, ce type de concours étant habituellement lancé dans les cas où l'organisateur n'a pas de solution bien définie pour un problème. Dans le cas qui nous occupe, cette formule n'avait pas sa raison d'être puisque le maître de l'ouvrage avait une idée précise sur le fonctionnement du Conservatoire et sur l'image sociale qu'il entendait donner au nouveau bâtiment. Le programme du concours a été élaboré conjointement par les utilisateurs et les architectes membres du jury et, pour ma part, je reconnaissais aux représentants du Conservatoire la faculté de définir leurs exigences et leur programme.

Que l'architecte, dont le rôle n'est pas uniquement de composer des volumes, propose des relations fonctionnelles et culturelles plus importantes que celles demandées, voilà qui me semble évident, et c'est souvent là que résident les qualités des projets primés. L'architecte doit aussi avoir une position critique face aux programmes trop précis et trop détaillés (les équipements, par exemple), dont la seule justification est de permettre l'élaboration d'un seul programme pour le concours et pour l'exécution. Ne savons-nous pas que le programme définitif ne pourra s'établir que sur la base du projet retenu et affiné ?

On peut aussi se demander si le Conservatoire ne justifiait pas l'organisation d'un concours à deux degrés. Pour ma part j'en doute, et pour deux raisons essentielles en plus de celle, relative au programme, débattue plus haut, à savoir la complexité des données urbanistiques inhérentes au site et la taille relativement modeste du problème à résoudre.

En conclusion, le type de concours proposé me semble convenir parfaitement à la tâche que constitue la construction du Conservatoire.

Quant à la qualité architecturale des projets présentés, elle appelle aussi quelques constatations.

Il n'est pas fréquent que le projet primé à la suite d'un concours d'architecture soit un projet exceptionnel. Les œuvres majeures des grands maîtres de l'architecture sont rarement le fruit d'un concours. Pourquoi ? Parce qu'un jury est composé de personnes qui, individuellement, sont souvent remarquables mais font montre de sensibilité, d'intérêts et d'esprit fort différents ; de ce fait, les membres ne peuvent se mettre d'accord que sur une solution de compromis, c'est-à-dire sur un projet certes de qualité, mais non exceptionnel.

Le résultat du concours du Conservatoire n'échappe pas à cette constatation et les quelques projets hors de l'ordinaire présentés n'ont pas été retenus ou n'ont en tout cas pas été suffisamment récompensés.

Pourtant, le faible niveau de la production architecturale de ce concours n'est pas facilement explicable. Le programme extrêmement précis, les exigences urbanistiques imposées ne peuvent être invoquées comme étant des raisons suffisantes. C'est en effet souvent de la contrainte que jaillit la lumière !

Les raisons sont à rechercher auprès des architectes eux-mêmes, dans leur manque d'originalité et de créativité. C'est dans ces domaines qu'ils doivent œuvrer, car c'est là que réside leur force.

DANILO MONDADA
Architecte EPFL-SIA
Chemin de Chandolin
1005 Lausanne

Bibliothèque nationale Pahlavi, Téhéran

Ouverture

Un concours international, à un degré, approuvé par l'UIA, est ouvert pour la construction de la Bibliothèque nationale (100 000 m² environ), dans le quartier de Shahrestan Pahlavi, futur centre de la ville de Téhéran (Iran).

Le premier prix sera chargé de la conception architecturale du projet.

Le concours est ouvert à tout architecte agréé, à tout architecte ayant droit d'exercer dans son propre pays, ou à toute équipe dirigée par un architecte répondant aux caractéristiques précédentes.

Envoy du dossier contre paiement de \$ 70, par chèque à l'ordre de Pahlavi National Library Project, International Architectural Competition, ou virement bancaire au compte n° 1126, Pahlavi National Library Project, International Architectural Competition, Bank Melli Iran, Aryamehr Square Branch, Téhéran (Iran).

Le chèque ou une copie du virement bancaire ainsi que le certificat d'attestation professionnelle seront à envoyer à : Pahlavi National Library Project, International Architectural Competition, 9 Bisotun Avenue, Téhéran (Iran).

Le programme du concours sera rédigé en anglais et en persan. Tous les textes seront rédigés en anglais.

Dates limites

Inscriptions du 22 janvier au 19 avril 1977 ; envoi des documents dès le 4 avril 1977 ; renseignements jusqu'au 21 juin 1977 ; date limite de réception des projets : 20 janvier 1978.

Les projets comprendront les éléments suivants :

- a) Rapport de présentation,
- b) Plan de masse à l'échelle 1 : 500^e,
- c) Vue axonométrique à l'échelle 1 : 500^e,
- d) Un plan d'étage à l'échelle 1 : 200^e,
- e) Plan des autres étages à l'échelle 1 : 500^e,
- f) Trois coupes à l'échelle 1 : 200^e,
- g) Cinq photos en noir et blanc d'une maquette à l'échelle 1 : 200^e,
- h) Formulaire des surfaces projetées.

Le concours est doté des prix suivants : un premier prix de \$ 50 000 ; deux prix de \$ 25 000 et dix de \$ 10 000 chacun.

Congrès

Energie, économie et environnement

Le Technicum cantonal de Fribourg, école technique supérieure, organise des cours interdisciplinaires sur ce thème.

L'objectif des cours est d'apporter aux auditeurs (étudiants ETS de dernière année et personnes de l'extérieur intéressées) une vision d'ensemble des problèmes concernant l'approvisionnement en énergie et l'économie d'énergie et leurs impacts sur l'environnement. Il doit sensibiliser les participants de façon à leur faire adopter une attitude responsable tout en leur apportant les connaissances nécessaires pour pouvoir tenir compte, lors de la conception de systèmes consommant ou transformant de l'énergie, des critères économiques et écologiques fondamentaux ainsi que des possibilités offertes par les types d'énergies non traditionnelles. Les cours seront suivis d'une discussion.